

PLANÈTE • POLLUTIONS

Le bruit nuit gravement à la santé des Franciliens

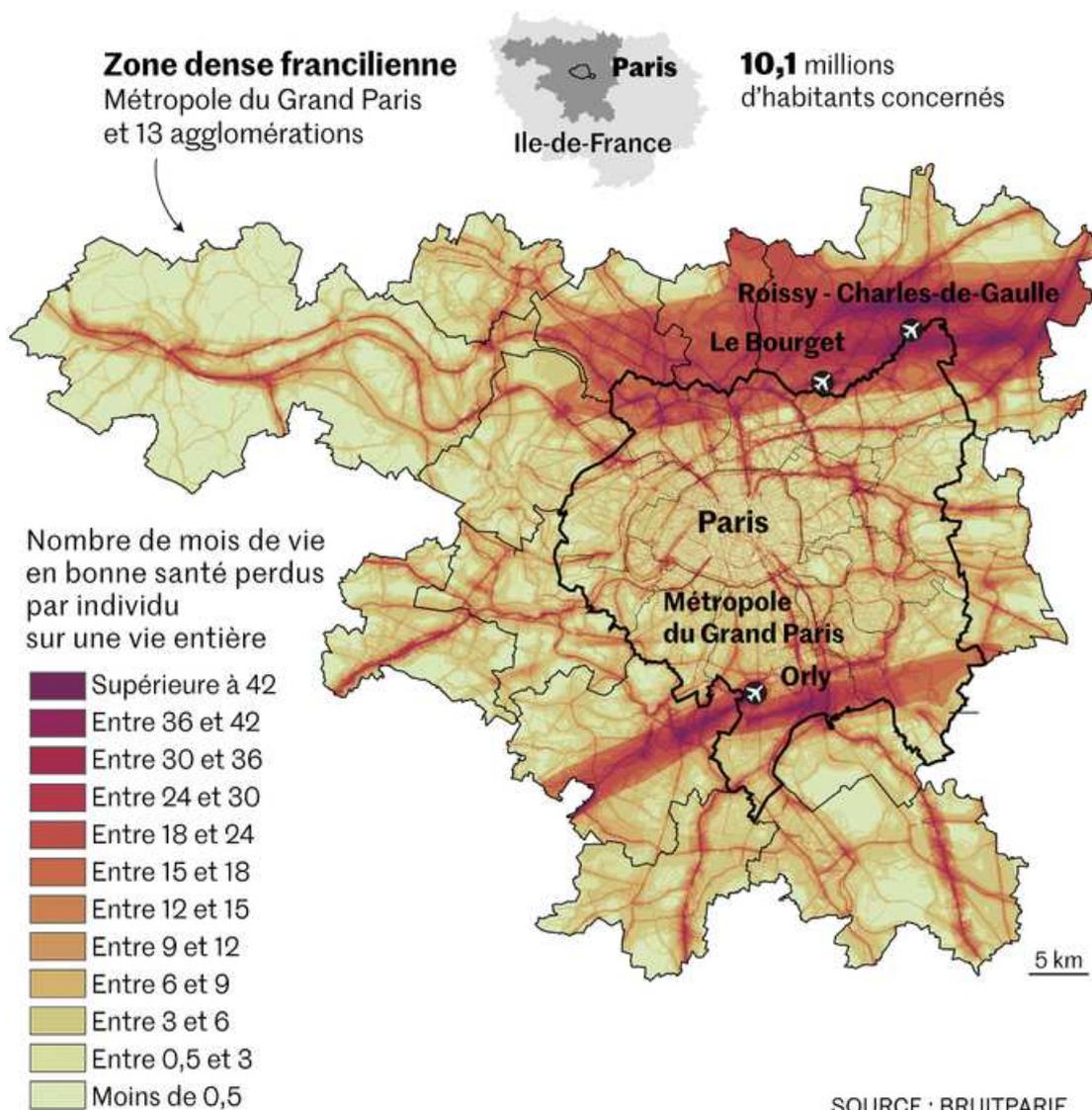
Une étude révélée par « Le Monde » conclut que 107 766 années de vie en bonne santé sont perdues tous les ans en Ile-de-France à cause des nuisances sonores des transports.

Par Stéphane Mandard • Publié aujourd'hui à 06h37, mis à jour à 11h15

Article réservé aux abonnés

De fortes disparités territoriales

RISQUES SANITAIRES INDIVIDUELS LIÉS AU BRUIT DES TRANSPORTS



Le Monde

Cent sept mille sept cent soixante-six. Le chiffre est aussi précis qu'impressionnant. Il correspond au nombre d'années de vie en bonne santé perdues tous les ans en Ile-de-France à cause d'un risque environnemental largement passé sous silence : le bruit.

C'est l'un des chiffres-chocs d'un rapport alarmant sur « *les impacts sanitaires du bruit des transports* » dont la publication est prévue samedi 9 février. Il émane de Bruitparif, l'organisme chargé de mesurer les nuisances sonores – comme Airparif surveille la qualité de l'air – dans la région française la plus touchée, du fait de sa densité de population et de son maillage (routes, voies ferrées, aéroports), par le bruit lié aux transports.

Le Monde a eu accès à ce document inédit, de plus de 130 pages, qui classe le bruit comme « *la seconde cause de morbidité derrière la pollution atmosphérique* » parmi les facteurs de risque environnemental en milieu urbain. Les conséquences sanitaires dépassent la simple gêne occasionnée. Au-delà des altérations du système auditif, le principal effet correspond aux perturbations du sommeil. Mais vivre dans un environnement bruyant peut aussi favoriser les maladies cardiovasculaires ou provoquer des retards dans les apprentissages.

Au sein de la « zone dense francilienne » (10 millions d'habitants) étudiée par Bruitparif, 90 % de la population est exposée à des niveaux supérieurs aux valeurs recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). De nouvelles publications scientifiques et médicales ont conduit, en octobre 2018, l'OMS à durcir ses seuils, particulièrement pour le bruit aérien, dont les nuisances sont considérées comme les plus dommageables pour la santé. A chaque transport, sa limite. Elle est désormais de 53 décibels (dB) pour le trafic routier sur vingt-quatre heures et de 45 dB la nuit (entre 22 heures et 6 heures du matin), et de respectivement 45 dB et 40 dB pour les avions.

Ce renforcement des normes a conduit Bruitparif à revoir « *nettement à la hausse* » (+ 43 %) les impacts sanitaires du bruit par rapport à la dernière évaluation réalisée en 2015. Le nombre d'années de vie en bonne santé perdues a ainsi bondi de 75 000 à 108 000. Rapportée à un individu, la perte de mois en bonne santé au cours d'une vie entière s'élève désormais en moyenne pour un Francilien à 10,7 contre 7,3. Les disparités territoriales s'en trouvent aussi fortement renforcées. Dans les zones les plus fortement exposées, un individu peut perdre plus de trois ans de vie en bonne santé.

Lire aussi | [Paris part en guerre contre le bruit](#)

38,1 mois de vie en bonne santé perdus à Compans

« *Ces fortes disparités font ressortir l'impact des nuisances sonores aéroportuaires* », relève l'étude. Ainsi, les communautés d'agglomération (Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Parisis) proches de l'aéroport Charles-de-Gaulle et les communes densément peuplées du Val-d'Oise, situées dans l'axe des pistes, sont particulièrement touchées.

Avec 38,1 mois de vie en bonne santé perdus, ce sont les habitants de la petite commune de Compans, en Seine-et-Marne, qui paient le plus lourd tribut. A l'instar d'Ablon-sur-Seine (37,8 mois) et de Villeneuve-le-Roi (34,3), deux communes du Val-de-Marne qui complètent le podium, cette ville d'à peine 800 âmes cumule les trois sources de bruit à des niveaux élevés. Compans, localisée juste à l'est du doublet sud (deux pistes parallèles) de Charles-de-Gaulle, est aussi traversée par la ligne K du Transilien et la nationale 2, avec une circulation importante de poids lourds liée à la zone d'entrepôts voisine de Mitry-Mory.

« *Les résultats de l'étude démontrent que le bruit est bien plus qu'une simple atteinte à la qualité de vie, il constitue un réel risque pour la santé des populations, alerte la directrice de Bruitparif, Fanny Mietlicky. Il est grand temps que les pouvoirs publics se mobilisent pour intégrer pleinement la lutte contre le bruit dans leur politique d'aménagement du territoire et de mobilité, au même titre que les enjeux de qualité de l'air et d'adaptation au réchauffement climatique. La densification des villes, la croissance des trafics, notamment aérien, et le développement économique vont devoir composer avec cet impératif de respect du droit de chacun à disposer d'un environnement sonore de qualité.* »

Environ 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro sont prévus d'ici à 2030 dans le cadre du Grand Paris Express. Et le groupe ADP veut créer un nouveau terminal T4 à Roissy capable d'accueillir 40 millions de passagers supplémentaires d'ici à 2037. A terme, cela représente environ 450 vols de plus par jour.

Lire aussi | [Quel impact pour le nouveau terminal de Roissy ?](#)

En pointe dans l'opposition à ce projet pharaonique, la ville de Gonesse (Val-d'Oise), qui doit accueillir, le 12 février, la première réunion publique dans le cadre de la concertation préalable lancée par l'opérateur aéroportuaire, trouvera de nouveaux arguments dans le rapport de Bruitparif. Ainsi du coût économique correspondant aux années de vie en bonne santé perdues à cause du bruit, estimé à environ 5,4 milliards d'euros chaque année.

Constitué de nombreuses cartes identifiant 1 500 mailles [*de 250 mètres*] à enjeux prioritaires (la circulation routière dans Paris, sur le périphérique ou les autoroutes ; le réseau ferroviaire Transilien et RER ; les communes survolées par les avions des aéroports de Roissy, Orly et du Bourget), le rapport de Bruitparif doit désormais servir de base à l'élaboration de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Celui de la métropole du Grand Paris est attendu d'ici à la fin du premier trimestre.

Mise en demeure de la Commission européenne

L'établissement de ces PPBE est d'autant plus urgent que la France est dans le collimateur de la Commission européenne. Comme pour la pollution de l'air, Bruxelles estime que le gouvernement français ne protège pas assez ses citoyens contre le bruit. Après plusieurs rappels à l'ordre, la Commission l'a mis en demeure, en décembre 2017, d'adopter des plans d'action. Selon elle, ils font défaut pour cinquante-huit agglomérations, ainsi que pour un grand nombre d'axes routiers, ferroviaires et d'aéroports majeurs. A Bruxelles, on indique attendre « *l'évaluation des informations qui seront transmises au premier trimestre avant de proposer une suite à donner à cette procédure* ». Le ministère de la transition écologique et solidaire n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde*.

Lire aussi | [La Commission européenne met en demeure la France d'agir contre le bruit](#)

Le gouvernement est également visé par un recours devant le Conseil d'Etat pour non-respect de la directive européenne sur le bruit, et des dépassements des valeurs limites – moins exigeantes que les seuils de l'OMS – autour des trois aéroports parisiens. Il est porté par plusieurs villes et associations. Une action similaire avait été intentée sur le front de la pollution de l'air. Avec succès.

Stéphane Mandard